Avis d'audience

Le 25 septembre 2017

Réf. 2017-H-111

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en octobre 2017 au cours de laquelle la Commission examinera, aux fins d'approbation, la garantie financière révisée de Cameco Corporation (Cameco) pour le déclassement futur de la raffinerie de Blind River (RBR), située à Blind River (Ontario).

Le permis d'exploitation d'une installation de fabrication de combustible de Cameco l'autorise à exploiter la RBR pour produire du trioxyde d'uranium à partir de concentrés de minerai d'uranium.

En vertu de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé de varier les Règles afin que le déroulement de cette audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission va examiner les mémoires de Cameco et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites du public. Une formation de la Commission délibérera par la suite et rendra une décision sur la demande de Cameco.

En vertu de l'article 19 des Règles, les membres du public qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission pour en arriver à une décision sont invités à présenter par écrit leurs commentaires sur la demande de Cameco. Les demandes d'intervention doivent être envoyées au Secrétariat de la Commission au plus tard le **26 octobre 2017**, au moyen du <u>formulaire de demande en ligne</u> ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **Les demandes d'intervention doivent comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Veuillez noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les mémoires examinés pendant l'audience ne sont pas disponibles sur le site Web de la CCSN. Pour les obtenir, il faut en faire la demande auprès du Secrétariat aux coordonnées ci-dessous.



Lorsque la Commission aura délibéré et pris une décision dans ce dossier, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à <u>suretenucleaire.gc.ca</u>, et mis à la disposition du public sur demande.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-947-8300 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C.P.1046, succursale B Téléc. : 613-995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9 Courriel: cnsc.interventions.ccsn@canada.ca